

Vietnam

nature exacte de l'engagement des parties à l'égard de ces accords. Il faudra aussi que nous ayons d'abord dégagé les leçons de notre participation aux premiers travaux de la commission. Ce n'est un secret pour personne que nous avons des réserves sérieuses sur le rôle qu'on nous demande d'entreprendre. Avant de rendre une décision définitive, nous devons porter un jugement quant à la mesure où nos doutes auront été confirmés ou non par la réalité. Nous allons formuler ce jugement pendant la période initiale de notre participation et notre réponse complète à l'invitation sera donnée, avec toutes les réserves que nous pourrions juger nécessaires, avant la fin de la période de soixante jours.

D'ici là, il ne doit pas y avoir d'équivoque au sujet du rôle que le Canada va jouer au Vietnam. Nous ne serons pas chargés de maintenir nous-mêmes la paix; cela appartient aux parties au cessez-le-feu. Ce que nous pourrions faire, c'est de voir comment les parties se déchargeront des obligations qui leur sont faites par le cessez-le-feu et de faire rapport sur ce que nous verrons. De temps à autre, nous pourrions jouer un rôle utile de médiateur. Mais il ne dépend pas de nous que la paix règne ou non au Vietnam. Si les parties agissent conformément à leurs obligations, la paix pourra régner; si elles ne le font pas, rien de ce que pourra faire le Canada ou n'importe quel autre pays membre de la commission n'empêchera la violation du cessez-le-feu.

Le gouvernement veut que ces décisions provisoires soient étudiées par le Parlement. Il présentera une résolution pour engager le débat. D'ici là, il communiquera le texte des documents relatifs au cessez-le-feu le plus tôt possible à tous les partis qui sont représentés aux Communes. Lorsque tout le monde aura eu une période de temps raisonnable pour étudier ces textes, le moment du débat sera déterminé par une entente entre les leaders de la Chambre. Le gouvernement, quant à lui, est disposé à ce que ce débat ait lieu au cours de la semaine prochaine.

Monsieur l'Orateur, le peuple du Vietnam a été la victime, au delà de toute mesure, d'une tragédie aux proportions indescriptibles. Tous les Canadiens espèrent que le cessez-le-feu aboutira à une paix durable. Le moins que nous puissions faire, c'est de rechercher les moyens d'apporter une contribution efficace à une telle paix et à la reconstruction de cette région éprouvée.

[Français]

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, aux remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), je désire ajouter que l'annonce de la paix au Vietnam nous réjouit tous grandement. C'est un grand jour pour l'humanité tout entière. Les déclarations de Washington et de Hanoi répondent aux aspirations de tous les habitants du globe et, du même coup, des Canadiens, qui, comme leurs frères, se remettent à croire plus que jamais dans la négociation comme véritable moyen de régler les conflits.

Nous voulons croire, monsieur le président, que l'accord intervenu hier à Paris apporte au Vietnam une paix durable dans tout le sud-est asiatique, et nous espérons que cet accord contribuera à l'avenir de la paix partout dans le monde.

Voilà les objectifs qui nous incitent nous, Canadiens, à collaborer avec d'autres nations au respect de cet accord et à l'édification de la paix et au Vietnam et dans l'Indochine. Ce dernier souci doit nous faire accepter la participation du Canada à la conférence internationale qui, aux termes mêmes de l'entente sur le cessez-le-feu, doit se

dérouler dans les 30 prochains jours. Nous serions alors aux côtés de la Chine, de la France, de l'Union soviétique et de la Grande-Bretagne.

Avant d'acquiescer à toute participation du Canada au sein d'un contingent international pour voir à ce que l'accord de paix soit respecté, nous avons la responsabilité de nous assurer de la nature et de l'efficacité du rôle qui nous serait dévolu.

Nous avons une responsabilité particulière à assumer vis-à-vis de tous nos concitoyens, de nos soldats, de nos agents de la paix, de tous les autres pays et, précisément, vis-à-vis de nos éventuels partenaires.

Notre responsabilité de collaborer à l'œuvre hautement humanitaire qu'est l'édification d'une paix réelle nous presse, quant à notre participation à la commission de surveillance, de poser un geste réfléchi. Nous nous interrogeons sur des points pertinents. Le gouvernement actuel a le devoir pressant d'éclairer le Parlement et tout le peuple avant même qu'une décision ne soit prise. Voilà pourquoi, monsieur le président, j'accueille avec enthousiasme la suggestion de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures de tenir un débat à la Chambre et, en prévision de ce débat, je voudrais signaler quelques questions sur lesquelles le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait se pencher et auxquelles il pourrait nous donner une réponse.

Il me semble que, jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement a eu amplement de temps pour considérer toutes les conséquences en la matière. Depuis déjà des mois, le ministère des Affaires extérieures tente de prévoir les problèmes relatifs à notre rôle éventuel au Vietnam. Nous demandons donc à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures quand et comment ont eu lieu les derniers entretiens avec les ambassadeurs canadiens à Paris et à Washington. Jusqu'à quel point les autorités politiques du Vietnam du Sud ont-elles participé à l'accord Kissinger-Le Duc Tho, notamment quant à la présence des troupes du Vietnam du Nord sur le territoire du Vietnam du Sud?

L'honorable ministre est-il conscient du fait que l'accord de Paris traite essentiellement du Vietnam et peu ou pas du Cambodge et du Laos et, conséquemment, pourra-t-il commenter, au cours de son intervention, l'attitude du gouvernement en la matière?

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et au peuple canadien, relativement aux conditions de notre participation à la surveillance de la paix au Vietnam, quand et comment, à chaque occasion, ces conditions ont été exprimées, et à quelles parties au conflit? Quelles parties, à ce jour, ont accepté ou refusé les conditions mises de l'avant par le Canada? Dans chaque cas, quelles étaient ces conditions?

Pour plus de précision encore, quelle a été jusqu'ici l'attitude de l'autorité extérieure à laquelle il sera fait rapport? Cette autorité pourra-t-elle intervenir en cas de disputes?

Qu'en est-il exactement de la clause de libre accès à toutes les parties du Vietnam? Ce libre accès peut-il s'étendre au Cambodge et au Laos?

Quelle est l'intention du gouvernement actuel quant à la durée d'une éventuelle mission au Vietnam?

Le ministère des Affaires extérieures ne s'approprierait-il pas à accepter un mandat provisoire quant à la nature et à la durée de cette mission, quitte à la poursuivre ou à se retirer par la suite?

Quels pays défraieront les opérations de paix? Des démarches à ce sujet ont-elles été faites à ce jour? Com-